



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 37772

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la réduction hebdomadaire du temps de travail dans les sociétés binationales. Il souhaite savoir comment s'appliqueront les 35 heures dans des entreprises qui, à l'exemple d'Eurotunnel, font cohabiter deux nationalités et donc deux statuts sociaux différents. Parallèlement, il insiste sur le fait que les recrutements au sein de telles entreprises risquent de se tourner prioritairement vers le statut le plus compétitif (dans l'exemple présent, vers les salariés britanniques) et lui demande de bien vouloir lui exprimer son appréciation sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37772

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6655